

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Le 27 septembre 2023 à 10H45,

Les personnes présentes et qui ont élargé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'ENTREPRENEURS & GO INDIVIDUELS. La convocation initiale à 10H30 n'ayant pas permis de réunir le quorum requis, l'assemblée s'est tenue sur la seconde convocation.

La Présidence de la séance est assurée par Madame Catherine DEBUISSON.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
  - o les comptes clôturés au 31 décembre 2022 ;
  - o le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
  - o la convocation à la présente AGOA ;
  - o le texte des résolutions proposées ;
  - o l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote.

L'assemblée a adopté les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation du budget prévisionnel annuel 2023 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat confié à la société de courtage d'assurances ENTORIA de rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents ;
- Renouvellement de la délégation de pouvoir à la Fédération en vue de signer un ou plusieurs avenants aux contrats d'assurance souscrits par l'Association ;
- Autorisation de conclusion des avenants aux contrats d'assurance groupe « FRONTAFAMILY » et « VIVENS SANTE » GAMMES JEUNES, SENIOR, FAMILLE, INDIVIDUEL et FRONTAFAMILY ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, du bilan et du compte de résultat de l'Association au 31 décembre 2022, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Président.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 21 199 euros et décide d'affecter ce montant au poste "Report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à 69 673 euros.

**Cette résolution est adoptée.**

### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du budget prévu pour l'exercice 2023, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2023.

**Cette résolution est adoptée.**

### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**Cette résolution est adoptée.**

### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le mandat confié par la Fédération, au nom et pour le compte de ses Associations membres, à la société de courtage d'assurances ENTORIA pour rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents, et ce pour une durée de 12 mois.

**Cette résolution est adoptée.**

### **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale renouvelle sa délégation à la Fédération conformément à l'article 14 de ses statuts pour une durée de 12 mois.

**Cette résolution est adoptée.**

### **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise les modifications apportées aux contrats d'assurance groupe « FRONTAFAMILY » et « VIVENS SANTE » GAMMES JEUNES, SENIOR, FAMILLE, INDIVIDUEL et FRONTAFAMILY conclus entre l'Association et les assureurs ACHEEL, EQUITE et MGARD, portant sur la date d'échéance des produits et des adhésions en cours.

La nouvelle échéance des adhésions en cours est modifiée pour une date d'échéance au 31/12/2023.

Au 01/01/2024, les adhésions se renouvelleront annuellement le 1er janvier de chaque année pour une durée d'un an, sauf dénonciation deux mois avant la nouvelle échéance ou dans les conditions déjà prévues au contrat.

Pour une demande d'adhésion au contrat Renfort postérieurement à celle du contrat Socle ou pour une demande de modification du niveau de garantie souscrites dans le cadre du contrat Socle ou contrat Renfort :

la date limite de demande est modifiée pour une date limite au 31 octobre de chaque année. la prise d'effet de l'adhésion ou de la modification est modifiée pour une prise d'effet au 1er janvier de chaque année.

Les dates d'échéance des cotisations sont modifiées.

Les cotisations, y compris les frais en vigueur, sont désormais payables annuellement et d'avance au 10 janvier de l'année ou selon la périodicité demandée semestriellement, trimestriellement ou mensuellement à compter du 10 janvier.

La date d'indexation automatique des cotisations en fonction de l'évolution annuelle de la consommation des soins et biens médicaux à la charge des ménages et des organismes d'assurances complémentaires est modifiée au 1er janvier de chaque année.

La date de révision des cotisations en fonction des résultats techniques du contrat d'assurance ou en cas de modification des dispositions législatives et réglementaires, est modifiée au 1er janvier de chaque année.

L'Assemblée générale autorise et approuve la signature des avenants apportant lesdites modifications.

**Cette résolution est adoptée.**

### **SEPTIÈME RÉOLUTION**



L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

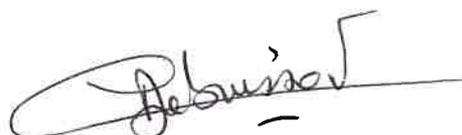
**Cette résolution est adoptée.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H00.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président.

*[Page de signature ci-dessous]*

**PAGE DE SIGNATURE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Debuison', written over a horizontal line.

Madame Catherine DEBUISSON  
*Présidente*